Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq

Réunion de Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 5/05/10 à 18H00

Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre

Compte - rendu

ÉTAIENT PRÉSENTS :

VINCENT CARRE, MICHEL FOUCHAULT, MICHELE GLOAGUEN, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, VIVIANNE LARTIGUE, CHRISTINE LASSIEGE, LAURENCE LEROUX, GUY MICHAUX, ANNAMARIA SCANCAR et VALERIE SOULIER.

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR :

ANNICK CROISETTE à GUY MICHAUX.

ABSENTS :

HENRY DEHACQ, PASCALE ETRONNIER, MARIE-AGNES FAYE, CHANTAL GIRAUD, CHRISTINE JAVERI, NICOLE PAPELARD, STEPHANE RIBEIRO et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

M. DUCHESNE ET YANN MOUGENOT, C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 11 membres sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT, propose alors d'élire Mme Annamaria SCANCAR comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Il invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 31 mars 2010.

Aucune remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 31 mars dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

Commission d'Appel d'Offres : désignation des membres de la C.A.O.

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil qu'il convient de procéder à l'élection de 2 membres titulaires à voix délibérative de la C.A.O. et de 2 membres suppléants.

Il propose une élection à bulletins secrets, les membres du Conseil présents à l'unanimité décident de désigner les membres de la C.A.O. à main levée.

Soulignant que M. GLOAGUEN a fait acte de candidature par courrier M. FOUCHAULT suscite ensuite d'autres candidatures :
I. KRAUSCH, V. CARRE et G MICHAUX sont candidats.

M. FOUCHAULT propose de procéder au vote de deux membres de la C.A.O. (un titulaire et un suppléant).

A l'issue de celui-ci les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Michèle GLOAGUEN / Isabelle KRAUSCH = 12 voix

M. FOUCHAULT propose de procéder au vote pour l'élection de deux autres membres de la C.A.O. (un titulaire et un suppléant).

A l'issue de celui-ci les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Vincent CARRE / Guy MICHAUX = 12 voix

Un procès-verbal de ces opérations est immédiatement dressé.

M. FOUCHAULT indique que les membres élus par le Conseil sont :

Titulaires	Suppléants
Michèle GLOAGUEN	Isabelle KRAUSCH
Vincent CARRE	Guy MICHAUX

Groupement de commandes Communauté de communes / C.I.A.S. : délégation d'attribution au Président

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité et de permettre la mise en place de procédures de commandes communes à la Communauté de communes et au C.I.A.S., M. FOUCHAULT propose au Conseil de lui déléguer la signature de toute convention constitutive d'un Groupement de commandes Communauté de communes / C.I.A.S.

Il remarque qu'il est proposé que le Président de la Communauté de communes soit le coordinateur du Groupement de commandes

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Bilan 2009 du service ACCES

M. FOUCHAULT, invite Y. MOUGENOT, Responsable du service ACCES, à présenter le bilan du service.

A l'aide d'un document de présentation, Y. MOUGENOT présente le fonctionnement du service et successivement les résultats des différents secteurs et des partenaires ainsi que les orientations 2010.

Rappel de l'objectif général :

Apporter une réponse de proximité aux habitants des 22 communes du Pays de l'Ourcq en matière d'information, d'orientation, d'emploi mais également de justice.

En 2009, 437 personnes ont été suivies : 226 femmes et 211 hommes issues de 20 communes du Pays de l'Ourcq. Les caractéristiques concernant ces usagers sont les suivantes.

- 239 personnes accompagnées par les agents communautaires (251 en 2008)

- 39% de premiers accueils (47% en 2008)
- 55% de Lizéens (68% en 2008)
- 49% de femmes (62% en 2008)
- 60% âgés de 25 à 49 ans (54% en 2008)
- 53% possèdent le permis (36% en 2008)

Commentaires :

- Le nombre de personnes accueillies par le service communautaire est en légère baisse (-5% par rapport à 2008)
- Le nombre de personnes accompagnées par les agents du service communautaire est légèrement en baisse par rapport à 2008, - 5%.
- 990 entretiens ont été réalisés par les deux agents du service communautaire, soit une moyenne de 4,5 contacts par usager, supérieure à celle de 2008 (3,9).
- La proportion du public lizéen est redevenue sensiblement la même qu'avant 2008, après avoir fortement augmenté entre 2007 et 2008.
- 83% des usagers ont un niveau de formation initiale égal ou inférieur au CAP/BEP, une proportion toujours plus importante que les années précédentes (80% en 2008).
- 69% sont des ouvriers ou employés non qualifiés (72% en 2008).
- Les domaines professionnels auxquels appartiennent les usagers reçus sont identiques aux années précédentes.

M. MOUGENOT précise qu'une partie importante du public ne peut pas être répertoriée dans un domaine professionnel particulier. Il s'agit de personnes qui, pour la plupart, n'ont pas ou très peu d'expérience professionnelle et pour beaucoup des usagers à la recherche d'un « premier emploi ».

A. SCANCAR constate que le pourcentage de personnes d'un niveau de formation initiale égal ou inférieur au CAP/BEP reste très élevé sur le Pays de l'Ourcq.

Y. MOUGENOT confirme que ce constat est récurrent sur notre territoire. Il signale que ce constat est identique dans les structures similaires sur les territoires voisins et qu'il est confirmé dans le cadre des statistiques de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77.

Situations des personnes reçues

A la fin de l'année 2009, ACCES connaît la situation de 213 personnes parmi les 220 accompagnées par les agents du service communautaire.

Constats

- Un nombre de situations salariées semblable à l'année passée : 72% en 2009, 70% en 2008.
- Parmi ces contrats de travail, 76% sont des contrats précaires (CDD, CAE, intérim, temps partiel), proportion toutefois moins importante qu'en 2008 (87%).

-En 2008, on observait un ratio emploi/usager supérieur à 0,50 uniquement dans les secteurs des services aux personnes, BTP et transport-logistique. En 2009, il en est de même pour l'hôtellerie-restauration.

Et, les personnes ayant un niveau de formation égal ou supérieur au Baccalauréat accèdent plus facilement à l'emploi.

Toutefois en 2009, on constate que même les usagers titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou d'un CCP (certificat de capacité professionnelle) ont eu un taux d'employabilité supérieur à 70%. Ce sont souvent des emplois précaires.

Mission Locale

Y. MOUGENOT signale que ces accompagnements sont principalement effectués par les conseillères de Meaux dans le cadre de leurs permanences à Accès. Il ajoute qu'il est également habilité en qualité de correspondant Mission Locale à suivre certains de ces jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans.

- Le nombre de jeunes suivis est de 217, nombre sensiblement identique à 2008,
- 54% sont des femmes (58% en 2008),
- Les jeunes sont issus de 20 communes du Pays de l'Ourcq,
- 73% du public accueilli a un niveau V ou infra V (80% en 2008),
- 78 entrées en situation (77 en 2008), dont 51% en emploi (59% en 2008),
- 36 jeunes ont pu signer un contrat de travail comme en 2008.

Constat

- Le nombre de jeunes accueillis est en légère baisse entre les deux années (-4%).
- La proportion des bas niveaux de formation reste importante.
- 1 jeune sur 3 a eu une situation.

En réponse à L. LEROUX, Y. MOUGENOT fait état d'un certain fatalisme chez les jeunes et pour beaucoup d'entre eux un refus de faire une formation synonyme de l'école. Il ajoute que l'accès à l'emploi durable est souvent conditionné à une meilleure qualification des publics.

I. KRAUSCH souligne qu'il est toutefois rassurant que les jeunes se rendent à ACCES pour trouver des solutions à leur situation d'insertion professionnelle.

Y. MOUGENOT présente ensuite les actions spécifiques et collectives.

Porte ton projet : C'est une action « de mobilisation » à l'attention des bénéficiaires du RMI/RSA

Les Ateliers apprentissage

En collaboration avec la Mission Locale et le C.I.O, le service ACCES a mené des ateliers de technique de recherche d'emploi avec 9 collégiens de Crouy-sur-Ourcq et 10 de Lizy-sur-Ourcq. L'équipe d'Accès s'est tenue à leur disposition durant la période de leurs recherches.

Les Ateliers technique de recherche d'emploi :

Cette action concerne les atelier suivants :

« C.V » : cet un atelier hebdomadaire animé par le responsable d'Accès.

« Mod'Emploi » : atelier mensuel co-animé avec une conseillère-psychologue de la MDEFNE77.

« Club Emploi » : atelier hebdomadaire co-animé avec un conseillère de la Mission Locale.

« Speed Dating de l'Emploi» : atelier événementiel et ponctuel.

« Les journées de l'orientation » initiées en novembre avec les partenaires de l'éducation (collèges de Crouy et Lizy, C.I.O., P.I.J., Mission Locale) ces journées sont sur le thème de l'orientation professionnelle et scolaire.

« Accès à l'emploi et projets Jeunes » : en partenariat avec la FOCEL, cette action vise à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes pendant l'été et leur permettre ainsi de réaliser un projet de vacances ou autre, en groupe ou individuellement.

Orientations 2010

- ✓ Signer une nouvelle convention avec Pôle Emploi
- ✓ Faciliter l'accès aux services proposés au plus grand nombre
- ✓ S'appuyer sur les mesures d'aides à l'emploi
- ✓ Développer les accompagnements individuels et collectifs.

M. FOUCHAULT remercie Y. MOUGENOT pour cette présentation et félicite l'équipe pour ce travail de qualité en direction des habitants du Pays de l'Ourcq.

Convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la C.A.F. de Seine-et-Marne

M. FOUCHAULT rappelle que dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale, la C.A.F. de Seine-et-Marne soutient le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles du Pays de l'Ourcq depuis juillet 1996.

Il ajoute que les conditions de ce soutien sont formalisées dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement pour une durée de trois ans.

La C.A.F. propose une nouvelle convention applicable du 1er janvier 2010 au 31/12/2012 qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT demande à M. DUCHESNE de rappeler le champ de la convention.

- Créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile ;
- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- organiser des lieux d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément ;
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ; en incitant à la formation continue, à la construction d'une identité et en valorisant la fonction, auprès des parents et des différents partenaires ;
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants ;
- favoriser la mise en relation de l'offre avec la demande d'accueil au domicile des assistantes maternelles agréées ;
- et faciliter les démarches administratives.

M. DUCHESNE ajoute que dans le cadre de cette convention la CAF verse une prestation de service annuelle d'un montant de 19 863 € pour 2010.

M. FOUCHAULT propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention et à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption du règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie

M. FOUCHAULT rappelle que le fonctionnement du service de Halte-Garderie est régi par un règlement de fonctionnement qui a fait l'objet de différents aménagements depuis sa création, notamment des ajouts ou aménagements résultant de la mise en place de certaines procédures. Il informe que de nouvelles modifications sont proposées à la demande de la CAF à l'issue d'un contrôle du service en avril dernier.

Il demande à M. DUCHESNE de présenter ce document.

M. DUCHESNEprésente les différents articles du règlement de fonctionnement et ajoute que ce document a été présenté et approuvé par le conseiller technique de la CAF qui suit le service de la Halte-Garderie. Il signale qu'il sera transmis, après approbation, au Conseil Général et à la CAF.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur ce règlement de fonctionnement.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption des tarifs horaires (situations particulières) de la Halte-Garderie

M. FOUCHAULT informe que dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale, la C.A.F. soutient le fonctionnement du service de Halte-Garderie proposé aux familles au sein de la Maison des Enfants. Il indique que les changements relatifs à la prestation de service unique (PSU) appliquée chaque année nécessitent d'actualiser les tarifs correspondant aux situations particulières.

Il demande à M. DUCHESNE de présenter ce document.

SITUATIONS PARTICULIERES	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
Accueil occasionnel (1)	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU
Accueil d'urgence sociale (2)	**0,34 €**	**0,29 €**	**0,22 €**	**0,19 €**	**0,17 €**
Enfant porteur de Handicap (3)	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU
Hors plancher (4)	**0,34 €**	**0,29 €**	**0,22 €**	**0,19 €**	**0,17 €**
Hors plafond (5)	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU	Taux horaire PSU
Sans justificatif de revenus (6)	Taux horaire PSU Plafond	Taux horaire PSU Plafond	Taux horaire PSU Plafond	Taux horaire PSU Plafond	Taux horaire PSU Plafond
	2,74 €	**2,29 €**	**1,74 €**	**1,51 €**	**1,37 €**
Hors Pays de l'Ourcq (7)	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€
Hors Régime Général (8)	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€	Taux horaire PSU + majoration de 2€

(1) Les familles qui utilisent ce mode d' accueil ponctuellement pour une durée limitée et qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible d'avance.

TAUX HORAIRE PSU

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
Taux d'effort en %	0,060	0,050	0,038	0,033	0,030

(2) Les familles qui utilisent ce mode d'accueil sur proposition des partenaires sociaux ou à l'initiative du Président du CIAS.

(3) Le taux d'effort appliqué est immédiatement inférieur à celui auquel peut prétendre la famille en fonction de sa composition.

(4) Les ressources mensuelles plancher CAF sont de 579,72 €, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

(5) Le taux d'effort est appliqué au delà des ressources mensuelles plafond CAF (4574,60 €, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010).

(6) Pour les familles du Pays de l'Ourcq ne souhaitant pas présenter de document justifiant de leurs revenus (ressources mensuelles plafond CAF X taux d'effort en % correspondant)

(7) Les familles qui sont domiciliées hors du Pays de l'Ourcq

(8) **Le Régime Général** (RG) concerne tous les salariés des Entreprises, Travailleurs Indépendants, Artisans, Commerçants, Agents des collectivités locales, Commissariat à l'Energie Atomique, Banque de France, Office National des Forêts
Autres régimes pouvant prétendre à la prestation de service Accueil Permanent (Régime Fonctionnaire : RF). Ils concernent les agents de la fonction publique et de l'Etat (Education Nationale, Impôts, Police, Ponts et Chaussées, Compagnie des Eaux, etc…) des Postes et Télécommunication

Sont exclus : Le Régime Agricole (salariés exploitants, Crédit agricole), SNCF, EDF/GDF, RATP, Marins.

NB : La PSU comme toutes les prestations de service de la CAF allouées au gestionnaire de structure Multi Accueil concerne uniquement les familles qui relèvent du Régime Général et du Régime Fonctionnaire. Pour tous les autres cas, le Pays de l'Ourcq ne perçoit aucune subvention de la CAF.

A l'aide de simulations pour chaque cas particulier, M. DUCHESNE, illustre le fonctionnement des tarifs et explique les contraintes qu'exige la mise en place de la Prestation de Servie Unique (P.S.U.) par la CAF de Seine-et-Marne.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer et à valider ces tarifs horaires.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption de critères d'admission

M. FOUCHAULT indique qu'à ce jour, dans le cadre de la procédure d'inscription des enfants à la Halte-Garderie il n'existe pas de critères qui permettent de considérer définitive une demande d'inscription.

Il propose d'adopter neufs critères par ordre de priorité, qui permettront d'expliquer la décision d'inscription ou non d'un enfant en privilégiant, à la demande du Conseil, comme premier critère le lieu de résidence. Les critères sont les suivants :

- lieu de résidence sur le territoire du Pays de l'Ourcq
- date de la demande
- un des deux parents travaille ou est en recherche d'emploi ou est en formation
- situation familiale (parent isolé, famille en difficulté sociale)
- enfant porteur d'un handicap
- famille à grande fratrie
- âge de l'enfant
- fratrie inscrite à la Halte-Garderie
- enfant n'ayant pas d'autre mode d'accueil collectif.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer et à valider ces critères d'admission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations et questions diverses

- **Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration :**

M. FOUCHAULT informe le Conseil, qu'il a sollicité Mme Céline Martin, Directrice du Département de la Mission Locale, afin de succéder à Mme Evelyne COMBAT.

- **Information**

M. DUCHESNE présente les différents séjours organisés et gérés par la FOCEL cet été dans le cadre du marché passé avec le C.I.A.S, pour les enfants et jeunes de 4 à 17 ans du Pays de l'Ourcq. Il indique qu'il y a 35 places à pourvoir.

V. CARRE demande s'il est possible de lui envoyer ces informations en format numérique afin de les diffuser sur la Commune d'Armentières-en-Brie.

M. FOUCHAULT demande à M. DUCHESNE de faire le nécessaire.

- **Calendrier**

La prochaine date proposée pour le Conseil d'Administration est le mercredi 23 juin 2010 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 20h30.

La Secrétaire de séance
Annamaria SCANCAR

Centre Intercommunal d'Action Sociale C.I.A.S. Pays de l'Ourcq (Seine-et-Marne)